



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 9 novembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 2 novembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 9 novembre 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'Animation à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Dominique BALDERANIS ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Agnès FOUILLEUX ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Frédéric TEYSSOT ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Jean Marc MATTRAS ; Jean-Louis BAUDOIN à Franck MONGE ; Danielle BORDERES à Boris TRANSINNE ; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER ; Caryl FRAUD à Stéphanie KARCHER ; Thierry GUILLOUD à Marcel BONNARD ; Catherine MERIEAU à Denis BENOIT ; Morgane PEYRACHE à Jean Christophe AUBERT.
Absents	Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Hervé MARITON et Jean Pierre POINT.
Secrétaire de séance	Frédéric TRON

**Conventions d'objectifs et de financement -Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement Périscolaire 3-11 ans / Extrascolaire 3-11 ans / Extrascolaire adolescents  
Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

Par leur action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

Les actions soutenues par les Caf visent à :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience ;
- Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans ;
- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie ;
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants ;
- Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 9 novembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 2 novembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Pour rappel, la CAF a pour objectif de soutenir le développement et le fonctionnement des ALSH déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse par le versement d'une subvention dite « prestation de service » (Ps).

## **II. Objet de la délibération**

Les présentes conventions définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement des subventions dites :

- « Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Péri-scolaire ».
- « Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Extrascolaire ».
- « Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Accueil Adolescents ».

**Montant de la prestation de service = 30 % X prix de revient (plafond CAF) X nombre d'actes ouvrant droit X taux de ressortissants du régime général.**

En contrepartie, la CCCPS met en œuvre un projet éducatif de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté. La CCCPS s'engage à proposer des services et/ou activités ouvertes à tous les publics, en respectant un principe d'égalité d'accès et un principe de non-discrimination.

**Il convient de préciser que les conventions sont conclues du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 Décembre 2027.**

## **III. Visas**

VU l'avis favorable de la Commission Petite enfance, Enfance et Jeunesse du 21 Février 2023 ;

## **IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver les conventions d'objectifs et de financements : « Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Péri-scolaire », « Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Extrascolaire » et « Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Accueil Adolescents » avec la CAF, annexées à la présente délibération,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions ainsi que tous les actes afférents à cette délibération.

## **V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 9 novembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 2 novembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

**VI. Annexe**

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : « Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Périscolaire »,
- Annexe II : « Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Extrascolaire »,
- Annexe III : « Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Accueil Adolescents ».

Frédéric TRON  
Secrétaire de séance

Le 09/11/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

